

Examen d'histoire du droit

Par **tonny16**, le **31/12/2008** à **15:14**

Bonjour,

Voilà j'ai une question qui m'est venue à la lecture des sujets de l'an dernier en histoire du droit à Bordeaux.

Un sujet parlait de :

les guerres civiles limitées par l'église

Il faut donc parler de la paix de Dieu et de la trêve de Dieu.

Mais ma question est :

est-ce qu'il faut élargir aux actions des laïcs sinon la réponse va être très courte.

Merci d'avance de votre réponse.

En vous souhaitant un bon réveillon.

PS j'ai pris histoire du droit en TD.

Par **Murphys**, le **31/12/2008** à **15:29**

Le sujet concerne les limitations apportées ou non par les cathos lors des guerres civiles (c'est vrai que c'était cordiale avec les protestants). Donc l'action des laïcs ne doit être abordée que de manière dérivée, en complément historique, mais de développement particulier.